

PARTICIPE PASSÉ ENCORE UNE FOIS DÉBATTU

Le Participe passé entre accords et désaccords, sous la direction de Fabrice Marsac et Jean-Christophe Pellat, Presses universitaires de Strasbourg, Strasbourg 2013, 296 pp., € 28, ISBN : 978-2-86820-553-7.

Le volume, soigneusement édité, réunit les communications présentées lors du Colloque international *Le Participe passé entre accords et désaccords*, organisé à Opole par la Chaire de Culture et de Langue françaises de l'Université d'Opole [Katedra Kultury i Języka Francuskiego Uniwersytetu Opolskiego] (Pologne) et l'équipe Didactique de l'unité de recherche 1339 LiLPa de l'Université de Strasbourg, en juin 2011. Cette rencontre marque le début d'une collaboration scientifique entre les deux groupes de chercheurs.

Si je pense seulement à la disparition fréquente de l'accord du participe passé dans l'usage courant des francophones natifs, à un certain relâchement dans la rigueur prescriptive et aux difficultés que mes étudiants polonais éprouvent dans le maniement de cette forme, le sujet et le titre du colloque d'Opole me paraissent très bien trouvés. D'ailleurs les directeurs de la publication formulent (p. 6) quatre raisons, très pertinentes, qui justifient le choix de leur sujet d'intérêt.

Les textes sont rassemblés en deux chapitres : *Perspectives linguistiques* et *Perspectives didactiques*, introduits par une *Présentation* des rédacteurs du volume, Fabrice Marsac et Jean-Christophe Pellat, qui signale le contenu des communications. Les deux points de vue s'imposent effectivement dans l'étude du participe passé, dans sa constitution et son fonctionnement.

Le corps du volume est complété par les conclusions générales du Colloque, signées par les directeurs de la publication, puis par un index des auteurs mentionnés et un index des notions évoquées, et enfin par les résumés des contributions en français et en anglais.

Le premier chapitre s'ouvre par la présentation de l'histoire de la règle d'accord du participe passé employé avec l'auxiliaire *avoir* (par Jean-Christophe Pellat) : de la formulation de la règle d'usage par Clément Marot (1538), en passant par les affinements et les précisions apportés au XVII^e s. (Vaugelas, Arnaud et Lancelot) et au XVIII^e s. (Desmarais, Buffier, Duclos, D'Olivet, Lhomond). Ce texte me paraît très important parce que, placé dans la perspective chronologique, il montre l'origine de la structure du passé composé (et du plus-que-parfait) dans une périphrase du bas latin (pp. 18–19) et explique sa continuation en français, tout en présentant l'évolution du métalangage employé pour le décrire et les questions didactiques qui s'accroissent à la fin du XVIII^e s.

Les auteurs des contributions suivantes soulèvent des aspects particuliers de la règle d'accord du participe passé : F. Marsac et S. Marengo proposent une représentation formelle de cette règle appliquée à des verbes de perception, N. Rodríguez Pedreira et L. Pino Serrano

se concentrent sur les verbes métrologiques et, après avoir présenté les résultats d'une enquête testant l'application de la règle, insistent sur la nécessité d'une réforme des règles d'accord du participe passé qui permettrait d'éviter les hésitations et les doutes perçus, mais qui exigerait des efforts notables, surtout de la part des enseignants, afin de la faire appliquer. La perspective sociolinguistique est mise en relief dans la contribution de D. Gaucher portant sur la variété des usages, c'est-à-dire sur l'application ou non de la règle d'accord du participe passé en français parlé. La communication de B. Peeters suggère de maintenir en vigueur les règles traditionnelles d'accord du participe passé, en les reformulant d'une façon plus cohérente. Le souci de cohérence des règles domine aussi la contribution de Ch. Le Bellec, et celui de simplification des prescriptions données par les grammaires, le texte de G. Farid.

Il est à noter que les communications citées ci-dessus, bien qu'elles soient placées dans la partie consacrée à la perspective linguistique et qu'elles ne soient pas dépourvues de réflexion théorique, sont nettement tournées vers l'application didactique. On pourrait même penser que ce n'est pas la complexité reconnue de l'accord du participe passé en français qui préoccupe les intervenants du colloque, mais les aspects pratiques de l'emploi de cette forme, à savoir la tolérance de l'usage et l'absence de moyens méthodologiques efficaces qui rendraient l'enseignement de cette question épineuse plus ordonné et plus accessible pour les apprenants, francophones natifs ou non.

Mentionnons encore deux communications contrastives : celle de Z. Honová qui passe en revue les possibilités de traduire en tchèque le participe passé en constructions absolues, où la question de l'accord du participe passé en français n'est pas considérée en elle-même, mais uniquement en termes d'équivalence en traduction vers le tchèque, et celle d'E. Pilecka, concernant le polonais en particulier, mais enrichie de remarques qui se rapportent aussi aux autres langues (romanes, germaniques, slaves) dans lesquelles on peut retrouver des constructions temporelles de type *possessive perfect*, réalisées d'une façon plus ou moins régulière (p. 150). Bien que l'emploi, en polonais, de la périphrase *mieć* ('avoir') + participe passé n'ait pas atteint le degré de grammaticalisation propre au français, il est intéressant d'observer le fonctionnement du participe passé (« participe adjectival passif » à proprement parler) dans une langue autre que celles provenant du latin.

Le deuxième chapitre, consacré à la perspective didactique, réunit des communications dont les auteurs, conscients de l'imperfection des règles traditionnelles d'accord du participe passé, suggèrent des possibilités de reformulation. Les compétences des locuteurs dans l'emploi des structures exigeant le maniement de l'accord du participe passé sont décrites dans plusieurs contributions : R. Poinsonneault et M.-J. Daviau partent de l'analyse d'exemples écrits tirés de travaux d'élèves québécois du secondaire ; M.-N. Roubaud et S. Fonvielle observent le savoir-faire des élèves de sixième en matière d'accord du participe passé et étudient les justifications de leurs choix. K. Forakis présente des observations (à partir d'un questionnaire) sur l'usage de l'accord chez les locuteurs francophones, natifs ou non, et réclame une révision des règles qui aboutirait à une référence fiable et clairement formulée destinée aux francophones en général. P. Bouffard et A. Jebali évaluent l'efficacité du logiciel *Antidote* de correction des erreurs d'accord du participe passé dans les devoirs écrits d'élèves canadiens. Les postulats avancés dans plusieurs contributions proposent différentes démarches : R. Poinsonneault et M.-J. Daviau mettent l'accent sur l'analyse syntaxique des propositions contenant des participes passés, M. Makassikis y ajoute l'aspect sémantique, D. Van Raemdonck trouve nécessaire la simplification du métalangage et l'élaboration d'une formule plus générale pouvant

remplacer la multiplicité des règles et des cas particuliers d'accord du participe passé. Les suggestions de K. Forakis vont dans le même sens.

Mes impressions après la lecture du volume réunissant les actes du colloque franco-polonais consacré à l'accord (ou non) du participe passé en français se laissent résumer en quelques points :

1. Le choix du sujet, quoique ponctuel, semble répondre aux besoins des linguistes-didacticiens du français : les participants ont soulevé des questions saillantes, découlant de leur réflexion et de leur pratique d'enseignants, qui reviennent dans quelques textes, ainsi que des problèmes singuliers auxquels certains auteurs attachent de l'importance.

2. La règle d'accord du participe passé (surtout avec *avoir*), continuant une structure forgée en bas latin qui s'est imposée au XVI^e s. et développée dans les siècles suivants, se présente aujourd'hui, dans les ouvrages normatifs, comme un ensemble de prescriptions et d'exceptions correspondant à des situations phrastiques variées ; elle est décrite dans un métalangage parfois trop compliqué pour les locuteurs francophones actuels.

3. Les enseignants constatent les difficultés, voire l'ignorance des élèves dans le domaine de l'accord du participe passé, aussi bien chez les francophones natifs que chez les apprenants du français langue étrangère.

4. Le postulat général et les propositions particulières des participants montrent la nécessité d'une reformulation des règles d'accord allant vers la simplification.

5. L'intérêt porté à ce sujet par les participants du colloque, l'approfondissement de la question qu'ils ont apporté et les suggestions de solutions à ce problème théorique et pratique épineux sont, à mon avis, la preuve de la réussite de l'entreprise franco-polonaise de recherche, et la publication de ce volume en confirme les résultats.

Anna Bochnakowa

Université Jagellonne de Cracovie

anna.bochnak@uj.edu.pl

TRADUCTION DANS UNE AGENCE DE PRESSE COMME MOTEUR D'ÉVOLUTION DE LA SYNTAXE

Syntactic Borrowing in Contemporary French. A Linguistic Analysis of News Translation [Emprunts syntaxiques en français contemporain. Analyse linguistique de la traduction de l'info], par Mairi McLaughlin, Modern Humanities Research Association and Maney Publishing, London 2011, 136 pp.,

ISBN : 978-1-906540-66-1.

L'influence de l'anglais sur le français métropolitain a fait l'objet d'analyses sous des angles différents, notamment celui des emprunts lexicaux (Mackenzie 1939¹, Rey-Debove

¹ F. MacKenzie, *Les Relations de l'Angleterre et de la France, d'après le vocabulaire*, 2 vol., E. Droz, Paris 1939.